



# le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département d'Ille-et-Vilaine

n°185  
octobre 2015

page 2

*vos délégués rendent compte*

- CAP du 12 octobre
- CHSCT extraordinaire du 12 octobre
- CT extraordinaire du 4 novembre

page 3

*elles et ils se mobilisent dans les services départementaux*

- médiathèques
- remplacement-renfort
- SUD dit non au PPCR

page 4

*ici et ailleurs*

- grèves des territoriaux
- marches: contre les violences faites aux femmes et pour le climat
- petites annonces



section Sud Départementaux 35  
téléphone : 02 99 02 39 82  
mel : [sud-departementaux@cg35.fr](mailto:sud-departementaux@cg35.fr)  
permanence : Rennes-Beauregard  
bâtiments modulaires - porte 32

document réalisé et imprimé par nos soins

## Dialogue social :

### le temps des chrysanthèmes

Suite aux chemises déchirées lors du CCE d'Air France du 5 octobre 2015, les propos haineux des « élites » politiques à l'encontre de grévistes se sont multipliés. Le 1<sup>er</sup> ministre s'est dit « scandalisé » par ces images, les traitant de « voyous »; M. Macron affirmant que ce sont « des personnes stupides qui seront condamnées pour cela ». Aussi, sans choisir de les convoquer, ces syndicalistes ont été interpellés à 6 heures du matin à leur domicile : sont-ils des terroristes ou des personnels en état de légitime défense sociale ?

Les politiques tentent de convaincre l'opinion de la violence condamnable des salarié-es d'Air France, criminalisant ainsi toute action syndicale

INSOUTENABLE VIOLENCE  
CHEZ AIRFRANCE



contestataire. Oui la violence est bien là ! tapie dans l'ombre d'un chômage et d'un délitement social dont on ne prend même plus la peine de parler et que le pouvoir feint d'ignorer. Peu nombreux sont ceux qui ont dénoncé le plan brutal d'Air France jetant 2900 salarié-es à la rue. Ils sont encore moins nombreux à dénoncer le passage en force de Manuel Valls sur le dossier Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) des fonctionnaires, en dépit du vote des organisations syndicales majoritairement contre.

Dans le sillage, le gouvernement affaiblit tous les organismes de contrôle, que ce soit la médecine du travail ou l'inspection du travail (affaire Téfal en Haute-Savoie) jugés comme des empêcheurs de "produire" en rond. Les syndicats voient aussi les référendums se multiplier dans les entreprises, derniers exemples en date chez Smart ou Sephora. Une manière toute particulière de piétiner à bas bruit la représentativité à la française et de remettre en question la légitimité des organisations syndicales (OS). Même dans ses scénarii les plus optimistes, le patronat n'en attendait pas tant !

M. Chenu ayant affirmé au moment de son investiture son fidèle soutien à la ligne politique du gouvernement, SUD ne s'étonne donc pas de voir ces atteintes aux relations sociales faire des émules au sein du CD35. Promotions sans passage en CAP, microréorganisations sans négociation avec les OS, referendum express sur des échantillons (choisis) d'agents pour pousser un projet... Les méthodes de notre administration illustrent à merveille ces temps-ci ce déficit de discussion partenariale. Jusqu'où négligeront-ils la parole des agents et des représentants élus démocratiquement ? Jusqu'où bafoueront-ils les règles établies conjointement ? ■





# vos délégués rendent compte

de leur mandats dans les instances

## CAP du 12 octobre

### ● CAP A :

Promotion interne au grade de conseiller aux activités physiques et sportives: 1 possibilité. **Vote: Pour à l'unanimité**

### ● CAP B :

Promotion interne au grade de technicien.

1<sup>ère</sup> surprise: sur les 209 proposables, 2 possibilités, et sur les 4 agents ayant l'examen professionnel, aucun n'est proposé par l'administration. Réponse du DRH : "on ne va tout de même pas les faire passer devant les autres !". Quel est le message pour tous les agents qui s'investissent pour accélérer (un peu) leur carrière par l'examen pro, parfois même motivés par leur responsable...? Proposition est faite d'en retenir 1 sur liste d'aptitude et 1 sur liste à l'ancienneté.

Pour permettre plus de possibilité de promotions, Mme Motel, présente en tant qu'élue, évoque son souhait d'augmenter les quotas : allons-y !

2<sup>ème</sup> surprise: la CAP est réunie pour valider le choix de l'agent déjà retenu par le jury de recrutement. Notre protestation sur cette nouvelle règle a trouvé comme réponse du DGS: "ce serait un signe de défiance au jury que de ne pas le suivre"... par contre, contourner les instances paritaires et négliger les élus représentants du personnel le gêne beaucoup moins !

Au milieu de tout ça, Mme Hakni-Robin était bien perdue, tentant de passer des messages pour ne pas décourager les agents et éviter le sentiment d'inéquité: c'est râlé !

**Vote élus du personnel : 4 abstention (SUD), 3 pour (CFDT)**

● **CAP C :** étude de situations individuelles de demande d'intégration. **Vote: Pour à l'unanimité**

A relever dans les échanges, à l'opposé de ce qu'il venait de dire en CAP B, le DRH considère qu'il faut bien prendre en compte les agents sur liste d'aptitude... ■

## CHSCT extraordinaire du 12 octobre

### ● Vote d'une expertise

Un CHSCT extraordinaire a été convoqué pour évoquer la situation des agents de la Direction Enfance Jeunesse Sport (DEJS). Les élus du personnel ont, en préambule, lu une déclaration de l'intersyndicale SUD-CGT-CFDT-FO faisant part de la stupéfaction et du désaccord des agents de la DEJS sur la méthode et le management de ce dossier suite au diagnostic Flash. Relevant des risques graves pour la santé

des agents (stress, surcharge de travail, épuisement professionnel, perte de sens, arrêts maladie multiples, expression de souffrance...), les représentants du personnel ont demandé en séance un vote sur le principe d'une expertise « **risque grave** » externe, confiée à un cabinet agréé afin de procéder à une **évaluation des risques psychosociaux et d'identifier les mesures de prévention adéquates pour les agents exposés**. Après une suspension de séance à la demande de l'Administration, cette expertise a été votée à l'unanimité du collège des élus du personnel CHSCT et, avec surprise, des représentants de l'Administration ! Cette expertise sera prise en charge financièrement par l'administration. Les syndicats représentés au CHSCT ont soumis une liste de cabinets agréés qu'ils souhaiteraient mandater pour réaliser la mission d'expertise. ■

## CT extraordinaire du 4 novembre

### ● suites de l'audit à la Direction Enfance Jeunesse Sport (DEJS)

Sous prétexte de l'urgence de la situation, l'administration propose un nouvel organigramme qui divise la DEJS en 2 directions (avec création d'un poste de

directeur). Ce choix génère un réel déséquilibre au sein du pôle (1 direction avec une quinzaine d'agents et une autre avec une centaine !). L'intersyndicale CGT-CFDT-FO-SUD a lu une déclaration rejetant cet organigramme, car elle doute que ce choix organisationnel réponde à la problématique systémique mise en évidence par le diagnostic Flash. De plus, ce dossier nécessite une réflexion de fond, attendue par les agents, qui s'appuie sur leur réalité professionnelle et qui fasse sens. Pour l'administration, ce nouvel organigramme serait un préalable pour avancer, ce que réfutent les OS.

### Vote du collège élus du personnel: Contre à l'unanimité

Mais l'administration a dégainé l'équivalent du 49-3 qui lui permet de passer sa décision malgré l'avis défavorable unanime des représentants du personnel ! Une gouvernance autoritariste et méprisant les agents à travers leurs représentants, est-ce là la conception du dialogue social de la nouvelle équipe Chenut ? Nous attendons que les propositions faites par les OS soient prises en compte.

● **autres points abordés:** SUD s'est abstenu sur les ponts imposés en 2016 et les fermetures annuelles pour le multi-accueil de Beauregard. ■

Retrouvez les déclarations de l'intersyndicale en CHSCT et en CT sur notre site internet : [www.sud-ct35.org](http://www.sud-ct35.org)

*SUD a profité de la CAP pour contester les promotions de l'été (LPCG n°184). Réponse lui a été faite: circulez, y a rien à redire puisque les organisations syndicales ont eu l'info (au détour d'une réunion partenariale) et que la CFDT a exprimé son accord... Non respect des règles RH, défaut de consultation de la CAP et refus de suivre un avis majoritaire : que d'infractions au code du dialogue social !*



# elles et ils se mobilisent

## dans les services départementaux

### médiathèques (suite)

Suite à leur demande (LPCG n°183 de juin), SUD et la CGT ont été reçu par M. Pichot et Mme Duguépéroux-Honoré. Ils nous ont indiqué que les orientations politiques n'étaient pas encore prises, les élus travaillant sur un état des lieux et réfléchissant sur les différents enjeux. Ils ont rappelé leur fort attachement à la compétence lecture publique, "un des maillons éducatifs du Département". Le prochain schéma de lecture publique prendra aussi en compte la Loi NOTRE récemment adoptée. Les répercussions seront discutées à la prochaine commission permanente.

SUD et la CGT ont bien précisé que les agents ne sont pas foncièrement hostiles aux évolutions qui sont cependant sources d'inquiétudes : l'absence d'orientations politiques, les rumeurs sur les fermetures, les probables modifications de fiches de poste ou du lieu de travail, leur répercussion sur la charge de travail, etc. Il ne faut pas négliger, d'une part, leur envie de faire connaître aux élus leur réalité, et, d'autre part, leur besoin d'être informés des décisions et intégrés dans les réflexions sur l'évolution de leurs missions. Les orientations politiques et les missions à rendre au public ensuite ne pourront faire sens que dans ces conditions dans leur travail au quotidien. Mme Duguépéroux-Honoré et M. Pichot entendent cette nécessité de lien avec les équipes de terrain et proposent un temps d'échange préalable avec les agents avant l'adoption du schéma de lecture publique. Ils passeront dans les médiathèques fin novembre.

### remplacement - renfort

Plusieurs services ont contacté SUD pour signaler des refus de remplacements au motif que les enveloppes budgétaires prévues à cet effet étaient épuisées. Pour chacun d'eux, SUD a interpellé le Président pour contester ces non-remplacements, contraires aux engagements pris pour lutter contre la pénibilité physique et la surcharge de travail dans certains secteurs. Les situations ont été débloquées par l'affectation de crédits supplémentaires pour finir l'année.

Péché avoué à demi pardonné ? Pour SUD, la vigilance reste néanmoins de mise.

### SUD dit NON au PPCR

Pourquoi SUD Collectivités Territoriales s'est prononcée contre la signature du protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR):

- **la fin de l'avancement au minima**: il se fera sur une durée unique et médiane, avec un contingent d'avancement au mérite. Outre le ralentissement des carrières, ce sera le règne du favoritisme et du clientélisme.

- **des carrières rallongées**: pour atteindre l'échelon maximal de son grade, il faudra plusieurs années supplémentaires.

- **des gains misérables surtout pour les catégories C** avec +4 points d'indice (soit 12€ net mensuel), 6 pour les B et 9 pour les A, entre 2017 et 2020... encore faudra-t-il que ces dispositions soient bien appliquées après les présidentielles...

- la vision de la fonction publique dans cet accord associée à la **rentabilité**, à la **flexibilité**, aux **mobilités forcées** et avec une diminution du nombre de fonctionnaires.

SUD CT et Solidaires Fonction publique ne pouvaient pas accepter la **pression** du gouvernement qui consistait à menacer de rompre toute négociation autour des salaires si ce texte n'était pas signé. Ils ne pouvaient pas non plus accepter son **chantage** prévenant qu'il évincerait les syndicats non-signataires du comité de pilotage.

### Valls dit NON au dialogue social et aux accords de Bercy

Malgré le rejet par SUD-Solidaires, la CGT et FO, représentant 51% des fonctionnaires, M. Valls décide d'appliquer quand même ce protocole.

"Je reconnais que cela ne fait pas 50% (...) Face à une situation inédite, il faut sans doute une décision exceptionnelle". M. Valls, avec ce genre de calcul, M. Sarkozy aurait été réélu Président en 2012...

Sans respect aucun de la démocratie sociale ni de la loi, il traite au passage les organisations non signataires d'irresponsables et les écarte de toutes les discussions à venir.

Accepter le chantage du gouvernement, c'est aller négocier avec un baïllon moral et seules des clopinettes peuvent être glanées dans ce cadre. Les syndicats présents pourront alors s'en glorifier. Mais ce n'est pas parce que le "grand soir" reste hors de portée que l'on doit accepter des matins misérables octroyés par charité. SUD n'en est pas encore arrivé à ce point !



## grèves des territoriaux



La Rochelle: SUD et la CGT ont pris la place du maire et de ses adjoints avant l'annulation du conseil

**Ville de Rennes:** grève pour une prime annuelle de 550€ aux agents de catégorie C des écoles, afin de compenser la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

**Ville de Rouen:** grève pour de meilleures conditions de travail, moins de précarité et une harmonisation avec la Métropole.

**Métropole d'Amiens:** grève pour protester contre « les coups de rabot » annoncés sur les effectifs

**La Rochelle** (Ville, Agglomération et CCAS) : grève contre les conditions de travail, le non-remplacement d'agents partant en retraite, et inquiétude sur la durée du temps de travail.

**Ville de Paris** : à peine la grève des éboueurs terminée, grève des agents municipaux pour des revalorisations de salaire.

## marches...

### contre les violences faites aux femmes :

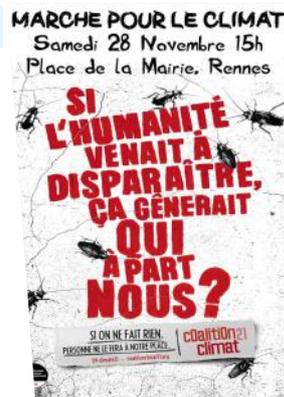
Dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, une marche est organisée :

**A Rennes : mercredi 25 novembre  
19h – place de la mairie**

### pour le climat :

A la veille de l'ouverture de la COP21, la 'Coalition Climat 21' organise une marche mondiale pour le climat :

**A Rennes : samedi 28 novembre  
15h – place de la mairie**



## petites annonces



**Recherche** élus dans les instances n'ayant ni tablette, ni smartphone

**Urgent :** recherche critères de CAP transparents et équitables.

**Vends** experts CAP. Peu servi.

**Perdu** places de promotion interne. Récompense.

**Perdu** dialogue social, salle de l'Assemblée, le 4 novembre. Récompense à toute personne signalant son existence.

**Cause exaspération,** président recherche syndicat conciliant.



**information ou adhésion** à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud  adhérer à Sud

nom :  
prénom :  
service ou adresse :  
téléphone :  
mel :

date :  
signature :